

**Les associations
de développement
social local
des actrices
importantes
de la branche Alisfa**



Au nombre de 851 en 2017, **le nombre d'associations de développement social local progresse chaque année dans la branche Alisfa** (741 en 2015, 810 en 2016). Les associations de développement social local sont intégrées dans la branche depuis la signature de la Convention Collective Nationale en 1983. Elles forment, avec les centres sociaux et socioculturels, les espaces de vie sociale et les établissements d'accueil de jeunes enfants, l'un des quatre piliers de notre branche professionnelle et des adhérents d'Elisfa.

Cette note propose de faire un focus sur leurs activités afin de renforcer la connaissance par toutes et tous des structures composant notre branche professionnelle.



DES DÉFINITIONS et des territoires

● UN NOMBRE CROISSANT D'ADSL DANS LA BRANCHE

Le nombre d'associations de développement social local progresse chaque année dans la branche Alisfa selon l'Observatoire de la branche, passant de

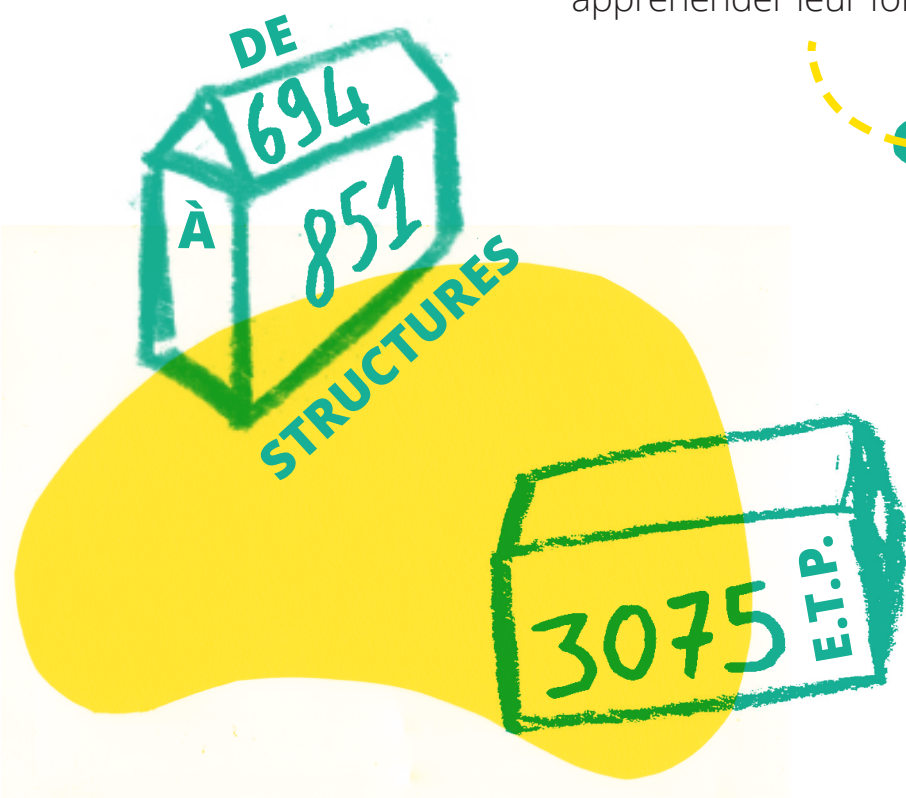
649 structures en 2014 à **851 structures en 2017**

(23 % des structures de la branche).

En termes d'établissements, cela représentait en 2017

976 établissements employeurs et près de **3 075 équivalents temps plein** (ETP),

pour une taille moyenne d'environ 4 ETP. Ces données démontrent une présence forte de ce type d'associations au sein de la branche professionnelle et la nécessité de mieux appréhender leur fonctionnement et les activités qu'elles mènent.



● UNE TENTATIVE DE DÉFINITION

L'association de développement social local se définit comme un équipement **ayant une vocation d'animation sociale sur un territoire** et dont le champ d'intervention peut être limité à un type de public. *Certaines de ces structures bénéficient d'un agrément EVS (Espace de vie sociale) délivré par la CAF.*

Nous retrouvons dans la branche Alisfa ce type de structure en majorité en Ile-de-France, en région Paca et en Rhône-Alpes Auvergne, bien qu'elles soient présentes sur l'ensemble du territoire.

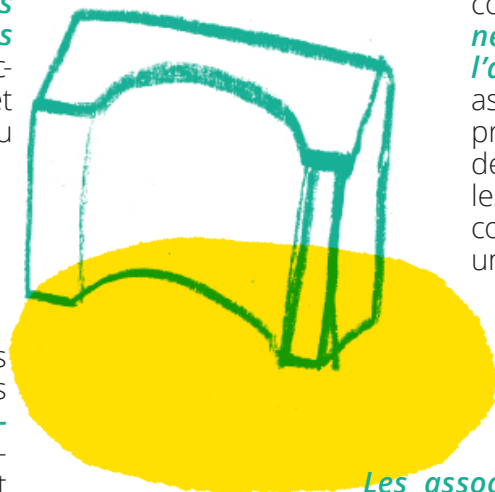
DES ACTIVITÉS DIVERSES LIÉES PAR UN OBJECTIF DE RENFORCEMENT des liens sociaux et familiaux



L'appellation d'association de développement local désigne des structures exerçant *une multitude d'activités*. Ces activités sont souvent ciblées, à la différence d'autres structures de la branche qui interviennent de manière plus globale. Nous retrouvons cependant plusieurs types d'associations de développement social local dans la branche professionnelle Alisfa :

Les associations menant diverses activités sociales ou socio-culturelles auprès de publics variés. Ces structures visent à renforcer le lien social et peuvent agir dans l'accès aux soins ou dans l'aide aux plus démunis.

Les associations menant diverses activités sociales ou socioculturelles **auprès de publics explicitement nommés**. On retrouve dans cette catégorie les associations qui interviennent auprès des seniors, des enfants, des jeunes, des femmes, des personnes en situation de précarité, de communautés déterminées... Ces structures ont, comme l'ensemble des structures de la branche, un objectif de développement du lien social et familial. Le développement de ce lien passe par tout type d'activités, que ce soit l'accompagnement vers l'autonomie, le soutien au départ en vacances, l'accès à la culture, etc.



Les associations dont l'activité se concentre **sur l'insertion professionnelle et sociale des individus ou sur l'aide à la recherche d'emploi**. Ces associations peuvent soutenir l'insertion professionnelle d'une catégorie, ou pas, déterminée. Elles peuvent accompagner les employeuses et employeurs, ou encore utiliser une activité spécifique dans un objectif d'insertion (ex : le sport).

Les associations dont l'objet est de soutenir et d'accompagner des personnes malades ou handicapées et leurs proches en favorisant l'accès à la santé. On retrouve dans ces activités l'accompagnement de personnes avec une maladie spécifique, des groupes d'entraide mutuelle, le soutien à l'insertion de personnes ayant une maladie ou un handicap.

Les associations qui proposent des activités sportives, culturelles ou de loisirs, que ce soit des cours de danse ou de bridge, ceci dans l'objectif de renforcer le lien social et familial.

Les associations dont l'activité est basée sur la vente de produits et/ou services. Ces associations peuvent se définir comme épicerie sociale ou solidaire, accorderie, recyclerie, vente de produits issus du commerce équitable, ou même AMAP. Leur entrée dans la branche professionnelle Alisfa s'effectue suivant la détermination de leur objet, et notamment lorsque celui-ci a pour projet de développer le lien social et familial.

Les associations dont l'objet est de défendre une cause ou une population déterminée. Ce type d'association de développement social local regroupe des structures luttant contre les discriminations, de défense des victimes de maladies professionnelles, de protection des droits de l'enfant...

DES ACTIVITÉS DIVERSES LIÉES PAR UN OBJECTIF DE RENFORCEMENT des liens sociaux et familiaux

L'appellation d'association de développement local désigne des structures exerçant une multitude d'activités. Ces activités sont souvent ciblées, à la différence d'autres structures de la branche qui interviennent de manière plus globale. Nous retrouvons cependant plusieurs types d'associations de développement social local dans la branche professionnelle Alisfa :

● **Les associations qui aident des publics en difficulté dans l'accès au logement.** Elles peuvent soutenir ces publics auprès des pouvoirs publics, conseiller et orienter des personnes en recherche de logement.

● **Les associations intervenant dans l'humanitaire et dont l'action est internationale.** Elles peuvent mener des actions en faveur de populations en difficulté au niveau international.

● **Les associations** dont l'activité principale est **l'accueil périscolaire.**

● **Les associations dont l'objet est de défendre une cause ou une population déterminée.** Ce type d'association de développement social local regroupe des structures luttant contre les discriminations, de défense des victimes de maladies professionnelles, de protection des droits de l'enfant...

● **Les associations dont l'action s'effectue à destination des parents et des familles.** Regroupant de nombreuses associations qui travaillent au développement des liens familiaux et de la parentalité, c'est naturellement vers la branche Alisfa que se tournent les associations de soutien à la parentalité, les associations qui accompagnent les familles monoparentales, les associations de médiation familiale.

● **Les associations qui agissent dans le domaine de l'éducation, de la lutte contre l'illettrisme et de l'aide à la scolarisation.** Elles interviennent auprès de publics multiples ou ciblés.

● **Les associations dont l'activité est basée sur la vente de produits et/ou services.** Ces associations peuvent se définir comme épicerie sociale ou solidaire, accorderie, recyclerie, vente de produits issus du commerce équitable, ou même AMAP. Leur entrée dans la branche professionnelle Alisfa s'effectue suivant la détermination de leur objet, et notamment lorsque celui-ci a pour projet de développer le lien social et familial.

● **Les associations d'aide, de prévention et d'accompagnement de populations qui viennent en aide à des personnes en difficulté** (alcoolisme, toxicomanie, personnes victimes de violences, prévention du suicide). Ces associations permettent le développement de liens sociaux et familiaux pour des personnes en difficulté.

● **Les associations qui gèrent un espace** culturel, social et solidaire tels qu'un bar ou restaurant associatif.



CE QU'IL FAUT RETENIR POUR

Les associations
de développement social local
des actrices importantes
de la branche Alisfa

- Les associations de développement social local sont **intégrées dans la branche depuis la signature de la Convention Collective Nationale en 1983**.
Les crèches de la branche professionnelle Alisfa permettent l'orientation des financements publics uniquement sur le développement des projets.
- Les ADSL, se définissent comme des équipements ayant une vocation **d'animation sociale** sur un territoire et dont le champ d'intervention peut être limité à un type de public. Ces activités sont souvent ciblées, à la différence d'autres structures de la branche qui interviennent de manière plus globale.
- L'objet social de l'ADSL doit rentrer dans les critères de définition du champ d'application de la Convention Collective pour rejoindre la branche ALISFA.
- Selon l'Observatoire de la branche ALISFA, le nombre d'ADSL progresse chaque année (**649 en 2014 à 851 en 2017**) pour représenter environ 25% des structures de la branche.

